



## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 16 avril 2009**

L'an deux mille neuf, le jeudi seize avril à 20 heures le Conseil Municipal de la Commune de Frontenay-Rohan-Rohan dûment convoqué le dix avril, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Brigitte COMPETISSA, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : **23**

Nombre de membres présents : **19**

Nombre de votants : **23**

**Présents** : Brigitte COMPETISSA, Philippe REY, Laurent COCHELIN, Alain CHAUFFIER, Raymond CAILLETON, Bernard BARAUD, Brigitte BONNAUD, Joël GERMAIN, Thierry ALLEAU, Frédéric ECALLE, Marie-Luce BESSONNET, Marylène CLEMENT, Céline VALEZE, Alain THUILLIER, Olivier COURTOT, Yannick AUTIN, Claude POUPINOT, Thierry MOUCHARD, Bruno PAROLDO.

**Absents excusés** : Pascal BRANDEAU, Laurent VINCELOT, Christian TALON, Daniel RABOTEAU,

**Pouvoirs** : Pascal BRANDEAU à Brigitte COMPETISSA, Laurent VINCELOT à Laurent COCHELIN, Christian TALON à Olivier COURTOT, Daniel RABOTEAU à Yannick AUTIN.

**Secrétaires de séance** : Céline VALEZE, Bruno PAROLDO.

- **20 H 00 - INTERVENTION Monsieur RENOUX, DIRECTEUR DU C.R.E.R**

La Commune ayant adhéré au C.R.E.R pour l'année 2009, le Centre Régional des Energies renouvelables a réalisé une étude préalable pour l'implantation d'une chaudière automatique à bois en granulés dans les locaux de la Mairie.

Monsieur RENOUX présente au Conseil Municipal les méthodes utilisées et les résultats de cette étude qui a été demandée dans le cadre de la constitution du dossier de demande de subvention auprès du Fonds Régional d'excellence environnemental.

Le rapport d'étude est à la disposition des membres du Conseil Municipal en Mairie.

La faisabilité **technique** du projet de chaudière automatique à bois en granulés est vérifiée car un accès peut être aménagé pour les véhicules de livraison et un espace est disponible pour l'implantation de l'ensemble thermique.

Du point de vue **économique**, la solution de projet montre un bilan économique favorable. Ce projet permettra de ne pas utiliser de ressource fossile et d'avoir une installation de chauffage de dernière technologie respectueuse de l'environnement.

Devant les arguments liés à l'**impact environnemental** (énergies renouvelables respectueuses de l'environnement car utilisation d'une ressource locale provenant de l'exploitation forestière ou des entreprises de transformation du bois), mais également devant l'impact social (le bois est 4 fois plus créateur d'emploi que les énergies conventionnelles), il semble que ce projet mérite d'être considéré.

Le Conseil Général 79, dans le cadre du plan bois – production de chaleur, pourra être sollicité pour financer le projet à hauteur de 20 %, soit pour un montant qui devrait atteindre 5 670.00 €. Cette aide financière pourra être demandée en complément de l'aide déjà demandée dans le cadre de PROXIMA pour le reste du projet, soit la réhabilitation et l'isolation du bâtiment.

•  
• **20 H 30 – CONSEIL MUNICIPAL**

•  
• **- APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 26 mars 2009 qui a été transmis à chaque Conseiller Municipal avec la convocation du présent Conseil.

**Alain THULLIER** remarque que les justifications données lors du dernier conseil municipal au sujet de son vote contre le budget primitif ont été incomplètement retranscrites. Il estime que les propositions qu'il a faites depuis le début du mandat en matière de gestion n'ont pas été entendues et c'est pour cette raison qu'il a voté contre le budget primitif.

**Céline VALEZE** n'approuve pas non plus les termes repris dans le compte-rendu concernant son vote contre le budget primitif. Elle explique que les dépenses d'investissement prévues au budget ne correspondent pas aux priorités qui lui semblent les plus importantes et urgentes pour les Frontenaysiens. Il ne s'agit pas d'investissements contraires à ses propres priorités, mais bien aux besoins prioritaires des frontenaysiens.

**Thierry MOUCHARD** a demandé l'organisation d'une réunion publique concernant la nouvelle organisation des déchetteries de la C.A.N et souhaite que les propos de Madame le Maire concernant cette demande soient retranscrits sur le procès-verbal.

L'approbation du conseil municipal est passée au vote :

Ont voté pour : 22

Contre : 0  
Abstention : 1

- **FERMETURE DE CLASSE ECOLE MATERNELLE**

Par courrier du 31 mars 2009, Madame l'Inspectrice d'Académie nous informe qu'après consultation du Comité Technique paritaire du 16 mars et du Conseil départemental de l'éducation nationale du 30 mars 2009, la fermeture définitive d'un poste a été décidée pour la rentrée scolaire 2009-2010.

Le Conseil Municipal doit donner son avis sur cette mesure.

Madame le Maire propose d'indiquer dans la délibération que toute fermeture de classe est regrettable. Le Conseil Municipal approuve cet avis à l'unanimité.

- **OUVERTURE DE CLASSE ECOLE ELEMENTAIRE**

Par courrier du 31 mars 2009, Madame l'Inspectrice d'Académie nous informe qu'après consultation du Comité Technique paritaire du 16 mars et du Conseil départemental de l'éducation nationale du 30 mars 2009, une ouverture de poste est envisagée au regard des effectifs constatés. 192 élèves sont recensés à ce jour, l'ouverture sera confirmée si le nombre d'élèves atteint 196.

Le Conseil Municipal doit donner son avis sur cette mesure.

Madame le Maire regrette les informations discordantes données par Madame l'Inspectrice d'Académie dans un délai très court, de l'ordre de trois semaines. Elle souhaite qu'un point puisse être fait en Juin.

**Céline VALEZE** rappelle à ce sujet qu'elle avait posé la question lors du précédent conseil municipal, suite à la parution d'un article dans la presse.

Elle annonce qu'elle refusera toutes les inscriptions nouvelles à l'école élémentaire d'enfants n'habitant pas la Commune, sauf s'il existe un motif d'ordre médical.

**Frédéric ECALLE** s'inquiète des conséquences d'une décision prise le jour de la rentrée des classes, après comptage des élèves. Les mesures à prendre par la Commune devront être prises dans l'urgence, de même que la répartition des classes.

**Alain CHAUFFIER** lui répond qu'en ce qui concerne les enseignants, les 2 hypothèses doivent être prévues à l'avance pour la répartition des classes.

Cette question est passée au vote :

Ont voté pour : 22

Abstention : 1

Le Conseil municipal souhaite que la décision soit prise en Juin et non pas sur comptage en septembre.

- **AIRE D'ACCUEIL GENS DU VOYAGE – C.A.N**

Par délibération du 23 février 2009, le Conseil de Communauté de la C.A.N a décidé l'extension de la compétence facultative «Création, aménagement et gestion des aires d'accueil des gens du voyage inscrites au Schéma Départemental ».

L'aire de grand passage de CHAMP CHAILLOT à NIORT devrait, dans ce cadre, être complétée par les aires situées à CHAURAY et AIFFRES (communes de plus de 5 000 habitants). La formule retenue devrait être :

- une mise à disposition d'un terrain par chacune des deux communes
- réalisation et gestion de l'équipement par la C.A.N

Les conseils municipaux de la CAN disposent de 3 mois pour délibérer à leur tour.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'extension de cette compétence.

- **APPROBATION DU REGLEMENT DE LA COLLECTE DES RESIDUS URBAINS**

Le règlement de la collecte a été visé en Préfecture le 3 octobre 2008. Les conseils Municipaux sont invités à approuver ce règlement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce règlement.

- **VŒU DE LA FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS EN ALGERIE MAROC ET TUNISIE**

Cette fédération demande l'officialisation de la date du 19 mars comme journée nationale du souvenir et du recueillement et demande aux Conseils Municipaux de toutes les communes de la soutenir en demandant au gouvernement d'officialiser le jour anniversaire du cessez-le-feu du 19 mars 1962 dédié à la mémoire des 30 000 soldats tombés en Afrique du Nord et des victimes civiles de ces conflits.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de soutenir la démarche de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie.

- **RENOUVELLEMENT DE CONVENTION POUR L'ANNEE 2009 LABORATOIRES LASA**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à reconduire la convention avec ce laboratoire qui assure les prélèvements et les analyses suivantes :

- denrées alimentaires pour microbiologie
- surfaces nettoyage et désinfection
- surfaces surveillance listeria et monocytogènes

Les prestations prévues sont :

- 12 analyses de surfaces (efficacité désinfection)
- 2 analyses de surface (sécurité listéria)
- Alertes téléphoniques
- Permanences téléphoniques
- **Pour un total annuel évalué à 480.55 € TTC**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à renouveler cette convention.

- **DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION D'ASSISTANTES MATERNELLES « LES BOUTS' CHOUX »**

Cette association nouvellement créée sollicite une subvention. Laurent COCHELIN précise que le montant de subvention attendu est de 200.00 €.

**Céline VALEZE** et **Thierry MOUCHARD** demandent quelles étaient les actions prévues par l'association des « Mamans bis » dont émane cette nouvelle association. La subvention accordée aux Mamans Bis était de 420.00 €, certaines actions prévues par les Mamans bis seront, en fait reprises par la nouvelle association.

**Laurent COCHELIN** apportera ces précisions lors de la prochaine séance du Conseil Municipal. La subvention accordée aux « Mamans Bis » a déjà été versée. Le montant pourra être revu pour 2010.

Après discussion est passée au vote :

Ont voté pour : 22  
Contre : 0  
Abstention : 1

- **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL POUR LA NOUVELLE ASSOCIATION D'ASSISTANTES MATERNELLES « LES BOUTS' CHOUX »**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention pour une utilisation d'un local à déterminer, limitée à 2 matinées par semaine.

Elle explique que la salle attribuée jusqu'à présent aux Mamans bis dans le local de l'ancien dojo doit faire l'objet de travaux de conformité. De plus l'organisation d'activités pour les ados pouvant être intégrée dans le cadre du « CONTRAT ENFANCE JEUNESSE » de la Caisse d'Allocations Familiales, cette salle pourrait ensuite être utilisée par les ados en journée. Elle propose, dans cette attente, de mettre à disposition de la nouvelle association, la salle Jean Monnet deux matinées par semaine à partir du mois de septembre 2009, c'est-à-dire quand le projet pédagogique de l'association aura été défini et sous réserve de la souscription, par l'association d'un contrat d'assurance couvrant les risques liés à cette utilisation.

**Laurent COCHELIN** affirme que le contrat d'assurance de cette association a bien été souscrit.

**Claude POUPINOT** estime que les locaux de l'ancien dojo ne répondent plus aux normes de sécurité. Lors de fortes pluies, des infiltrations d'eau apparaissent. Il demande si le plafond ne présente pas de risque d'effondrement.

**Laurent COCHELIN** répond que le problème des infiltrations d'eau sera résolu avant la mise à disposition de la salle et que la structure du bâtiment exclut tout risque d'écroulement.

Ont voté pour : 22  
Contre : 0  
Abstention : 1

- **RETRAIT DELIBERATION SUR MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN VEHICULE**

Le Conseil Municipal avait décidé, le 11 décembre dernier d'autoriser madame le Maire à signer une convention de mise à disposition gratuite d'un véhicule par ailleurs financé par la publicité.

Bien que cette pratique existe dans de nombreuses collectivités, les services préfectoraux ont considéré que, dans cette hypothèse, la Commune assurerait une fonction publicitaire pour des annonceurs privés.

Par ailleurs, le type de convention envisagée par la commune dans le cadre de la mise à disposition de véhicule soulève des difficultés juridiques au regard des dispositions du code de l'environnement. Ainsi, toute publicité hors agglomération est en principe interdite sauf dans les zones dénommées « zones de publicité autorisée » ...

Il a donc été demandé au Conseil Municipal de retirer sa délibération. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de retirer cette délibération du 11 décembre 2009.

- **ACHATS**

- **cuve à fuel.**

Un seul devis étant parvenu en Mairie, cette question sera reportée à une prochaine séance.

- **Equipement informatique des écoles**

Par délibération du 27 janvier 2009, le Conseil Municipal avait décidé de demander des subventions afin de financer les équipements informatiques prévus dans les écoles.

La demande de subvention DGE, après avoir exclu l'équipement informatique de l'école maternelle, a été provisoirement refusée.

Le Conseil municipal avait décidé de procéder à ces achats, quelque soit le résultat des demandes de financement.

Détail des acquisitions prévues :

Ecole maternelle	Ecole élémentaire
1 poste fixe	3 postes fixes
6 portables	1 système scoopy
1 imprimante	8 portables
	1 imprimante
	1 point accès WIFI

Une consultation a été menée par Monsieur Alain CHAUFFIER :

TECODATA	18 918.16 € TTC
IDEAL INFORMATIQUE	19 465.00 E TTC

Un troisième devis était attendu, mais l'entreprise sollicitée n'a pas réalisé la totalité de ce devis et les prix unitaires annoncés dépassent d'environ 10 % les prix unitaires des deux autres candidats.

**Thierry MOUCHARD** demande quels sont les arguments du choix d'ordinateurs portables plutôt que de postes fixes.

**Alain CHAUFFIER** lui explique que le choix d'ordinateurs portables permet aux élèves et aux enseignants de travailler à la fois en salle informatique et dans les classes.

**Frédéric ECALLE** s'interroge sur les critères de choix du mieux disant : l'entreprise IDEAL informatique a l'habitude de travailler avec les écoles.

**Alain CHAUFFIER** lui répond que les deux sociétés sont de très petites structures reposant sur une seule personne. Les risques liés à la taille des deux sociétés sont identiques.

Dans ces conditions, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Madame le Maire à passer commande auprès de la société TECODATA.

- **VENTE DE BOIS APRES TRAVAUX D'ELAGAGE A LA GARE**

L'EURL DULIEU propose d'acheter le lot de 2 mètres cubes de bois provenant des travaux d'élagage de la rue de la gare pour un montant de 150.00 €.

Le Conseil Municipal, invité à délibérer, donne son accord à l'unanimité.

- **QUESTIONS DIVERSES**

**REHABILITATION DE LA MAIRIE – CONVENTION AVEC LA REGION**

La commission permanente du 23 mars 2009 a décidé d'affecter la somme de 30 000 € sous forme de subvention d'investissement au titre du FOND REGIONAL D'INTERVENTION LOCALE (F.R.I.L) pour le projet de réhabilitation de la mairie. Afin de percevoir cette subvention, il convient de signer une convention avec la Région.

Le versement de la subvention s'effectuera en une seule fois à la signature de la convention, sur production d'un ordre de service ou d'une attestation de lancement de travaux, devant être donné dans les 6 mois qui suivent la notification de la subvention. La Commune devra faire mention de la participation financière de la Région sur tous les documents d'information et de communication faisant apparaître la mention « TRAVAUX REALISES AVEC LE CONCOURS FINANCIER DE LA REGION POITOU-CHARENTES » et le logo type de la région. Des photographies devront être adressées à la Région en complément du dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer cette convention.

### **MISSION SPS RUE DU STADE – RESULTATS DE LA CONSULTATION**

Le 26 mars dernier, le Conseil Municipal avait autorisé Madame le Maire à signer le marché résultant de la consultation lancée sous forme de procédure adaptée pour la mission de coordinateur SPS nécessaire aux travaux de sécurité de la rue du stade.

Les services de la DDE avaient rapidement évalué cette mission à 1 000 €.

Trois entreprises ont été consultées. Seule une entreprise a répondu à la consultation. Son offre s'élève à 1 600.00 € HT, soit 1 913.60 € TTC.

Après renseignements, notamment auprès des services techniques de la C.A.N, il semble que l'évaluation donnée par la DDE était erronée et que la proposition de l'entreprise soit tout à fait raisonnable.

Madame le Maire demande au Conseil de lui confirmer son autorisation de signer le marché pour le montant indiqué. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la signature du marché avec l'entreprise OUEST COORDINATION SAS pour un montant de 1 913.60 € TTC.

### **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DANS LE CADRE DE L'OPERATION BOIS-ENERGIE POUR LE FINANCEMENT DE LA CHAUDIERE A GRANULES BOIS DE LA MAIRIE**

Suite à l'information donnée par **Monsieur RENOUX** du C.R.E.R dans le cadre de son intervention de début de séance, madame le maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à demander une subvention d'investissement au Conseil Général des deux-sèvres dans le cadre de l'opération « Bois-Energie ».

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

### **PROPOSITION DE COMMANDE GROUPEE DE DEFIBRILLATEURS**

La CAN propose aux communes de s'associer afin d'établir une consultation et une commande commune. Pour cela, la C.A N demande à chaque commune intéressée d'évaluer ses besoins.

Les tarifs indicatifs HT (avant consultation) :

DEFIBRILLATEUR AUTOMATIQUE	2 047.66
DEFIBRILLATEUR SEMI-AUTOMATIQUE	1 355.00
SACOCHE DE TRANSPORT	120.00
BOITIER INTERIEUR AVEC ALARME	200.00
BOITIER EXTERIEUR AVEC ALARME	250.00
<i>AUTOCOLLANTS DE SIGNALÉTIQUE A PREVOIR</i>	
<b>CONSOMMABLES</b>	
PAIRE ELECTRODES ADULTES	60.50

PAIRE ELECTRODES PEDIATRIQUE	100.00
<i>BATTERIES A CHANGER AU BOUT DE 3 à 4 ANS EN FONCTION DU MATERIEL CHOISI</i>	

Monsieur REY précise, qu'après consultation, les prix unitaires pourraient être réduits.

Il est également nécessaire de préciser les lieux d'implantation choisis afin d'effectuer la démarche commune d'information auprès du SAMU et du SDIS dès que les appareils seront en place. Madame le Maire répondra au questionnaire en indiquant le besoin de trois défibrillateurs automatiques qui pourraient être placés à :

- le stade
- la salle omnisport
- la Mairie

**BUDGET EAU – AUTORISATION DE SIGNATURE DES COMMANDES POUR LES TRAVAUX DE RENOUELEMENT DES CANALISATIONS ET DE REMPLACEMENT DES BRANCHEMENTS PLOMB RUES GIANNESINI, RUE DES MOULINS, RUE DE L'ILE ET RUE DES IMMONETS**

Ces travaux doivent être réalisés préalablement aux travaux de réfection de la voirie par le Conseil Général des Deux-Sèvres. La seule reprise des branchements plomb ne suffit pas. En effet, les canalisations qui sont très anciennes doivent également être remplacées.

Les devis s'élèvent à :

Lieu des travaux	Nature des travaux	Coût € TTC
Rue Giannesini et Mairie	- renouvellement de canalisations - reprise de 4 branchements plomb	9 706.50
Rue Giannesini et rue des Moulins	- renouvellement de canalisations - reprise de 30 branchements plomb	58 122.61
Rue de l'Ile et rue des Immonets	- renouvellement de canalisations - reprise de 14 branchements plomb	31 320.25
<b>TOTAL</b>		<b>99 149.36</b>

Considérant l'opportunité que représentent ces travaux, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à passer ces commandes.

La dépense sera imputée à l'article 2315 (dépenses d'investissement) du budget du service public de l'eau.

**- INFORMATIONS**

**\*Emprunts en cours**

Un tableau des emprunts en cours du budget général et du budget eau est remis à chaque membre du Conseil Municipal. **Thierry MOUCHARD** se réjouit que sa demande ait été satisfaite, mais aurait apprécié que ces chiffres soient commentés.

Madame le Maire lui répond qu'une information plus complète sera apportée après les travaux de la commission finances.

**\*Forum « libertés et sécurité » salle polyvalente – 23 avril 2009 à 19 h 30**



## **\*Jachères fleuries**

### **\*Projets du conseil municipal des jeunes**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal des projets envisagés par le Conseil Municipal des jeunes pour l'année 2009 :

- une journée découverte multisports à l'attention des enfants et des adolescents
- un projet d'accueil pour la nidification des chauve-souris ainsi qu'une charte pour leur protection.
- la mise en place de quelques animations à la Maison de retraite de Frontenay-Rohan-Rohan.
- participation à des initiatives en faveur de la protection de l'environnement par des démarches citoyennes, et c...

Elle annonce également que la prochaine séance du Conseil Municipal des jeunes aura lieu le Mercredi 6 mai à 19 h 00 afin que les adultes puissent y assister après leur travail.

**Laurent COCHELIN** demande que chaque Conseiller Municipal adulte devienne « parrain » d'un jeune.

### **\*Suivi des demandeurs d'emploi**

Sur 37 demandeurs d'emploi rencontrés, 7 ont bénéficié de mesures d'accompagnement.

### **\* Prochaines réunions :**

- préparation TRAIT D'UNION : 17 avril à 20 h 30
- commissions travaux et éclairage public : 24 avril à 18 h 00
- journée nationale du souvenir de la déportation : 26 avril

Les Conseillers Municipaux sont invités à être présents à cette commémoration et à aider au service de la réception qui suivra la cérémonie.

### **\*Rappel : manifestation des « Belles d'Antan » le 19 avril.**

Une réception étant organisée par la Commune, Madame le Maire aura besoin de l'aide des conseillers municipaux pour le service.

### **\*Conférence du 9 avril sur la Biodiversité**

Environ 35 personnes étaient présentes à cette conférence. Madame le maire se félicite de l'initiative des services de la Bibliothèque de Frontenay à l'origine de ce projet.

### **\*Interdiction des déjections canines**

Madame le Maire a l'intention de rappeler cette interdiction par la pose de panneaux.

### **\*Mesures à prendre dans le cadre du plan Orsec**

Une circulaire est parvenue en Mairie en vue de la mesure ORSEC hébergement et ravitaillement de la population civile en cas de sinistre ou de catastrophe.

Une fiche communale d'hébergement et une fiche individuelle par établissement devront être renseignés avant le 31 mai prochain.

### **\*Réunion d'information sur la lancement d'un appel à projets mené par le Fonds Régional d'Excellence Environnementale**

Cette réunion qui aura lieu le 5 mai prochain de 14 h 30 à 16 h 30 à Poitiers a pour objectif d'informer les élus sur le contenu et les modalités de l'appel à projets qui privilégiera :

- une programmation pluriannuelle de travaux d'amélioration de la performance énergétique du patrimoine bâti communal existant avec un objectif d'une réduction globale supérieure à 30% des consommations énergétiques.

- Les travaux d'amélioration de l'enveloppe des bâtiments, de gestion des flux d'air et de fonctionnement performant des installations de chauffage.

Madame le Maire et Monsieur **Alain CHAUFFIER** assisteront à cette réunion d'information et invitent les élus qui le souhaiteraient à les accompagner.

**\*appel à projets pour la création de bosquets**

La Région a lancé un appel à projets pour la création de bosquets. L'information sera relayée auprès des Frontenaysiens par un article dans « Trait d'Union ».

De même, un appel à projets a été lancé par le Syndicat de Pays du Marais Poitevin des Deux-Sèvres. Les Frontenaysiens seront informés par un article dans « Trait d'Union »

**\*attribution d'une bourse régionale « Désir d'entreprendre »**

Cette bourse d'un montant de 3 000.00 € a été attribuée à **madame LAVAUD** pour son projet de reprise du commerce de fleurs.

**\*réunion du SMEPDEP de la Vallée de la Courance le 25 mars**

L'objet de cette réunion était le vote du budget 2009.

**\*Pose de bancs publics**

Les bancs publics commandés en 2008 étaient parvenus tardivement. Ils seront installés avant l'été.

**Alain CHAUFFIER** participe, dans le cadre de la C.A.N, à un groupe de travail portant sur les transports en commun. **Madame le Maire** souhaiterait inviter dans les prochains mois les services de la CAN chargés de l'élaboration de ce PLAN DE DEPLACEMENT URBAIN.

**Raymond CAILLETON** informe le Conseil Municipal de l'avancement des travaux menés par les services techniques municipaux : Des travaux d'entretien du Gîte communal, des travaux dans les écoles, le broyage après abattage des arbres de la rue de la Gars, le curage des fossés ont été réalisés ou sont en cours de réalisation.

Des travaux de décaissement près de la gendarmerie ont été commencés. Ces travaux sont destinés à la réalisation d'un parking.

De même des travaux sont prévus sur le site des Tonnelles afin de créer un parking.

Un nouvel architecte a été rencontré le 10 avril dernier dans le cadre du projet d'agrandissement des ateliers municipaux. Le nouveau projet devrait être plus modeste que celui ayant servi de base à la demande de subvention DGE déposée en novembre 2005 et qui a donné lieu à la notification d'attribution d'une subvention de 13 350.00 € (+ 20 025.00 € au titre de PROXIMA). Les travaux doivent commencer en 2009 pour obtenir ladite subvention DGE.

La formation à la conduite du tracto-pelle est programmée.

**Frédéric ECALLE** a rencontré monsieur **William LOKO**, qui habite Frontenay-Rohan-Rohan.

Son frère, **Patrice LOKO**, joueur international de football, et lui-même envisagent un projet éducatif en faveur des jeunes Frontenaysiens. Une rencontre avec **Laurent COCHELIN**, adjoint au sport est programmée dans cette optique.

**Alain THUILLIER** a visité le chantier du centre de secours de CHAURAY. Celui-ci sera opérationnel en fin d'année 2009. Le budget prévisionnel de 7 millions d'Euros n'a pas été dépassé. Le centre de secours desservira 26 communes pour une population de 116 000 habitants. La moyenne des interventions journalières est de 16. 160 sapeurs pompiers interviennent dont la moitié de sapeurs pompiers professionnels.

**Céline VALEZE** demande si la commission éclairage examinera le problème de la rue des Cormiers. Il lui est répondu que cette voie étant toujours privée, aucune intervention de la commune n'est envisageable actuellement.

**Claude POUPINOT** interroge madame le Maire sur les mesures à prendre en matière de sécurité sur le village du Pont. Il lui est répondu que l'acquisition récente du tractopelle permettra de réaliser un rétrécissement de la voirie et un ralentissement de la vitesse. Par ailleurs, le gendarmerie est intervenue plusieurs fois pour des contrôles de vitesse.

**Yannick AUTIN** a été interpellé sur la propreté du cimetière. **Madame le Maire** lui répond que le cimetière a été nettoyé.

**Marylène CLEMENT** a constaté la circulation de scooter sur le chemin des champs. Le conducteur du scooter s'est justifié en disant qu'il n'existait pas de panneau d'interdiction. **Madame le Maire** annonce que les panneaux ont été commandés.

**Philippe REY** constate la multiplication des réunions de quartier. Le prêt du Tivoli est parfois demandé à la commune, mais son montage est long et complexe. L'achat de barnums est envisagé pour une mise disposition lors de ces réunions.

**Bernard BARAUD** informe le Conseil Municipal de la reprise de la banque alimentaire le 28 avril prochain.

La séance se termine à 23 h 05.